

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CHAVANOD

Numéro SIRET : 21740067000014

POSTE COMPTABLE : CFP

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL CHAVANOD

ANNEE 2015

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
 p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
 p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
 p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
 p.17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

IV – ANNEXES

		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
p.18	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
p.20	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
p.21	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.22	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan			
p.23	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations			
p.24	C1 - Etat du personnel	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
p.26	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.27	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE 74067	COMMUNE DE CHAVANOD BUDGET PRINCIPAL CHAVANOD	BP 2015
---------------------	--	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2 536
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	755,81	0,00
2	Produit des impositions directes/population	326,92	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 074,53	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	1 289,09	0,00
5	Encours de dette/population	795,70	0,00
6	DGF/population	77,18	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	36,14%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	78,03%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	119,97%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	74,05%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement " .

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2014 après le vote du compte administratif 2014.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 862 395,00	2 724 998,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 137 397,00

=

=

=

	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	2 862 395,00	2 862 395,00
--	--	--------------	--------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	3 480 002,00	2 864 319,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 615 683,00

=

=

=

	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	3 480 002,00	3 480 002,00
--	---	--------------	--------------

TOTAL

	TOTAL DU BUDGET (4)	6 342 397,00	6 342 397,00
--	---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	716 930,00	0,00	751 455,00	751 455,00	751 455,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	543 802,00	0,00	692 656,00	692 656,00	692 656,00
014	Atténuations de produits	22 000,00	0,00	50 204,00	50 204,00	50 204,00
65	Autres charges de gestion courante	227 550,00	0,00	203 414,00	203 414,00	203 414,00
Total des dépenses de gestion courante		1 510 282,00	0,00	1 697 729,00	1 697 729,00	1 697 729,00
66	Charges financières	80 000,00	0,00	74 567,00	74 567,00	74 567,00
67	Charges exceptionnelles	400,00	0,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			139 036,00	139 036,00	139 036,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 590 682,00	0,00	1 916 732,00	1 916 732,00	1 916 732,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 065 143,91		945 663,00	945 663,00	945 663,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 065 143,91		945 663,00	945 663,00	945 663,00
TOTAL		2 655 825,91	0,00	2 862 395,00	2 862 395,00	2 862 395,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 862 395,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	93 700,00	0,00	164 601,00	164 601,00	164 601,00
73	Impôts et taxes	2 030 176,00	0,00	2 159 066,00	2 159 066,00	2 159 066,00
74	Dotations, subventions et participations	362 728,00	0,00	361 004,00	361 004,00	361 004,00
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00	0,00	24 057,00	24 057,00	24 057,00
Total des recettes de gestion courante		2 506 604,00	0,00	2 708 728,00	2 708 728,00	2 708 728,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	16 270,00	16 270,00	16 270,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 506 604,00	0,00	2 724 998,00	2 724 998,00	2 724 998,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 506 604,00	0,00	2 724 998,00	2 724 998,00	2 724 998,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	137 397,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 862 395,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	945 663,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	52 042,28	0,00	101 729,00	101 729,00	101 729,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	270 317,76	0,00	2 669 672,00	2 669 672,00	2 669 672,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 815 985,98	0,00	497 726,00	497 726,00	497 726,00
Total des dépenses d'équipement		2 138 346,02	0,00	3 269 127,00	3 269 127,00	3 269 127,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	204 221,00	0,00	209 485,00	209 485,00	209 485,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		584 221,00	0,00	209 485,00	209 485,00	209 485,00
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 722 567,02	0,00	3 478 612,00	3 478 612,00	3 478 612,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	10 000,00		1 390,00	1 390,00	1 390,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		10 000,00		1 390,00	1 390,00	1 390,00
TOTAL		2 732 567,02	0,00	3 480 002,00	3 480 002,00	3 480 002,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 480 002,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	115 500,00	0,00	146 390,00	146 390,00	146 390,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		115 500,00	0,00	146 390,00	146 390,00	146 390,00
23	Immobilisations en cours		0,00	105 273,00	105 273,00	105 273,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	395 000,00	0,00	335 780,00	335 780,00	335 780,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 337 892,34	0,00	1 329 823,00	1 329 823,00	1 329 823,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 732 892,34	0,00	1 770 876,00	1 770 876,00	1 770 876,00
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 848 392,34	0,00	1 917 266,00	1 917 266,00	1 917 266,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	1 065 143,91		945 663,00	945 663,00	945 663,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	10 000,00		1 390,00	1 390,00	1 390,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 075 143,91		947 053,00	947 053,00	947 053,00
TOTAL		2 923 536,25	0,00	2 864 319,00	2 864 319,00	2 864 319,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	615 683,00
---	------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 480 002,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	945 663,00
--	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	751 455,00		751 455,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	692 656,00		692 656,00
014	Atténuations de produits	50 204,00		50 204,00
65	Autres charges de gestion courante	203 414,00		203 414,00
66	Charges financières	74 567,00	0,00	74 567,00
67	Charges exceptionnelles	5 400,00	0,00	5 400,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	139 036,00		139 036,00
023	Virement à la section d'investissement		945 663,00	945 663,00
Dépenses de fonctionnement - Total		1 916 732,00	945 663,00	2 862 395,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 862 395,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	209 485,00	0,00	209 485,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	101 729,00	0,00	101 729,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 669 672,00	1 390,00	2 671 062,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	497 726,00	0,00	497 726,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		3 478 612,00	1 390,00	3 480 002,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 480 002,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	164 601,00		164 601,00
73	Impôts et taxes	2 159 066,00		2 159 066,00
74	Dotations, subventions et participations	361 004,00		361 004,00
75	Autres produits de gestion courante	24 057,00	0,00	24 057,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	16 270,00	0,00	16 270,00
	Recettes de fonctionnement - Total	2 724 998,00	0,00	2 724 998,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

137 397,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 862 395,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	335 780,00	1 390,00	337 170,00
13	Subventions d'investissement	146 390,00	0,00	146 390,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	105 273,00	0,00	105 273,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		945 663,00	945 663,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	587 443,00	947 053,00	1 534 496,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

+

615 683,00

AFFECTATION AU COMPTE 1068

=

1 329 823,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 480 002,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	716 930,00	751 455,00	751 455,00
60611	Eau et assainissement	7 200,00	7 000,00	7 000,00
60612	Énergie - Électricité	63 500,00	63 000,00	63 000,00
60613	Chauffage urbain	29 000,00	25 000,00	25 000,00
60621	Combustibles	20 000,00	16 000,00	16 000,00
60622	Carburants	12 000,00	12 000,00	12 000,00
60623	Alimentation		60,00	60,00
60628	Autres fournitures non stockées	600,00	400,00	400,00
60631	Fournitures d'entretien	5 500,00	6 220,00	6 220,00
60632	Fournitures de petit équipement	7 300,00	6 363,00	6 363,00
60636	Vêtements de travail	1 500,00	3 500,00	3 500,00
6064	Fournitures administratives	12 500,00	8 500,00	8 500,00
6067	Fournitures scolaires	10 670,00	12 133,00	12 133,00
6068	Autres matières et fournitures	400,00	20 900,00	20 900,00
611	Contrats de prestations de services	230 000,00	230 838,00	230 838,00
6132	Locations immobilières	22 000,00	20 834,00	20 834,00
6135	Locations mobilières		4 500,00	4 500,00
61521	Terrains	40 000,00	41 700,00	41 700,00
61522	Bâtiments	30 000,00	35 121,00	35 121,00
61523	Voies et réseaux	37 000,00	47 430,00	47 430,00
61524	Bois et forêts	7 210,00	14 000,00	14 000,00
61551	Matériel roulant	16 000,00	16 000,00	16 000,00
61558	Autres biens mobiliers	5 500,00	8 346,00	8 346,00
6156	Maintenance	30 500,00	28 939,00	28 939,00
616	Primes d'assurances	15 000,00	15 613,00	15 613,00
617	Etudes et recherches	100,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	5 500,00	2 219,00	2 219,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	1 300,00	1 300,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	750,00	830,00	830,00
6226	Honoraires	31 500,00	26 101,00	26 101,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	12 000,00	8 000,00	8 000,00
6228	Divers		500,00	500,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	13 000,00	11 000,00	11 000,00
6236	Catalogues et imprimés		1 810,00	1 810,00
6237	Publications	7 000,00	9 500,00	9 500,00
6238	Divers	500,00	1 200,00	1 200,00
6244	Transports administratifs		200,00	200,00
6251	Voyages et déplacements		1 438,00	1 438,00
6256	Missions	800,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	6 500,00	6 500,00	6 500,00
6262	Frais de télécommunications	9 700,00	11 985,00	11 985,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	260,00	260,00
6281	Concours divers (cotisations...)	8 000,00	6 040,00	6 040,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	1 000,00	1 305,00	1 305,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 000,00	3 250,00	3 250,00
6284	Redevances pour services rendus	3 600,00	0,00	0,00
62878	A d'autres organismes	1 200,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	600,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	6 500,00	6 500,00	6 500,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	100,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)		5 120,00	5 120,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	543 802,00	692 656,00	692 656,00
6218	Autre personnel extérieur		11 100,00	11 100,00
6331	Versement de transport	2 850,00	3 372,00	3 372,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		1 837,00	1 837,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	7 691,00	7 787,00	7 787,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6411	Personnel titulaire	286 822,00	393 950,00	393 950,00
6413	Personnel non titulaire	77 000,00	76 752,00	76 752,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	63 128,00	74 082,00	74 082,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	78 731,00	96 007,00	96 007,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	4 880,00	4 913,00	4 913,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	15 000,00	17 226,00	17 226,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 500,00	0,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	4 500,00	0,00	0,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales		4 168,00	4 168,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	250,00	1 462,00	1 462,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 450,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	22 000,00	50 204,00	50 204,00
73925	Fonds de péréquation ressources intercommunales et comi	22 000,00	50 204,00	50 204,00
65	Autres charges de gestion courante	227 550,00	203 414,00	203 414,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels .		5 460,00	5 460,00
6531	Indemnités	56 000,00	57 251,00	57 251,00
6532	Frais de mission	500,00	200,00	200,00
6533	Cotisations de retraite	2 300,00	2 268,00	2 268,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	6 200,00	6 228,00	6 228,00
6535	Formation	500,00	500,00	500,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	500,00	500,00
6554	Contributions aux organismes de regroupement	25 000,00	9 799,00	9 799,00
6557	Contributions au titre de la politique de l'habitat	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6558	Autres contributions obligatoires		30 900,00	30 900,00
657348	Autres communes	3 050,00	900,00	900,00
657362	CCAS	9 000,00	10 000,00	10 000,00
65737	Autres établissements publics locaux		400,00	400,00
65738	Autres organismes publics		1 980,00	1 980,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres .	108 000,00	62 028,00	62 028,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 510 282,00	1 697 729,00	1 697 729,00
66	Charges financières (b)	80 000,00	74 567,00	74 567,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	80 000,00	72 567,00	72 567,00
6688	Autres		2 000,00	2 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	400,00	5 400,00	5 400,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés		100,00	100,00
6713	Secours et dots		4 000,00	4 000,00
6714	Bourses et prix		1 300,00	1 300,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	300,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		139 036,00	139 036,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 590 682,00	1 916 732,00	1 916 732,00
023	Virement à la section d'investissement	1 065 143,91	945 663,00	945 663,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 065 143,91	945 663,00	945 663,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 065 143,91	945 663,00	945 663,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 655 825,91	2 862 395,00	2 862 395,00

COMMUNE DE CHAVANOD - 74 - BUDGET PRINCIPAL CHAVANOD	BP 2015
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

	+
RESTES A REALISER 2014 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 862 395,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieu		0,00	0,00
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services e		0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		0,00	0,00
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance		0,00	0,00
6479	Remboursements sur autres charges sociales		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	93 700,00	164 601,00	164 601,00
7022	Coupes de bois		13 418,00	13 418,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)		0,00	0,00
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique		300,00	300,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	3 700,00	3 883,00	3 883,00
70388	Autres redevances et recettes diverses		5 500,00	5 500,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseig	90 000,00	140 500,00	140 500,00
70876	Par le GFP de rattachement		1 000,00	1 000,00
73	Impôts et taxes	2 030 176,00	2 159 066,00	2 159 066,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	766 023,00	829 059,00	829 059,00
7321	Attribution de compensation	916 465,00	916 465,00	916 465,00
7322	Dotation de solidarité communautaire	200 000,00	228 000,00	228 000,00
7337	Droits de stationnement	500,00	0,00	0,00
7343	Taxe sur les pylônes électriques	47 188,00	48 332,00	48 332,00
7344	Taxe sur les déchets stockés		0,00	0,00
7351	Taxe sur l'électricité	40 000,00	77 110,00	77 110,00
7355	Taxe sur l'énergie hydraulique		100,00	100,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pu	60 000,00	60 000,00	60 000,00
74	Dotations, subventions et participations	362 728,00	361 004,00	361 004,00
7411	Dotation forfaitaire	227 000,00	169 734,00	169 734,00
74121	Dotation de solidarité rurale		26 000,00	26 000,00
742	Dotations aux élus locaux		0,00	0,00
746	Dotation générale de décentralisation		0,00	0,00
7473	Départements	80 000,00	100 000,00	100 000,00
74748	Autres communes		100,00	100,00
74758	Autres groupements	2 300,00	3 298,00	3 298,00
7478	Autres organismes	41 000,00	41 334,00	41 334,00
74833	Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	2 212,00	1 461,00	1 461,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes fo	3 776,00	3 165,00	3 165,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'hal	6 440,00	8 837,00	8 837,00
7488	Autres attributions et participations		7 075,00	7 075,00
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00	24 057,00	24 057,00
752	Revenus des immeubles	20 000,00	23 333,00	23 333,00
758	Produits divers de gestion courante		724,00	724,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		2 506 604,00	2 708 728,00	2 708 728,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
761	Produits de participations		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		16 270,00	16 270,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		4 000,00	4 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations		0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers		12 270,00	12 270,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 506 604,00	2 724 998,00	2 724 998,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 506 604,00	2 724 998,00	2 724 998,00

COMMUNE DE CHAVANOD - 74 - BUDGET PRINCIPAL CHAVANOD	BP 2015
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

	+
RESTES A REALISER 2014 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	137 397,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 862 395,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	52 042,28	101 729,00	101 729,00
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cad:	43 954,28	73 859,00	73 859,00
2031	Frais d'études	8 088,00	12 120,00	12 120,00
2051	Concessions et droits similaires		15 750,00	15 750,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	270 317,76	2 669 672,00	2 669 672,00
2111	Terrains nus	41 929,04	118 888,00	118 888,00
2112	Terrains de voirie	37 070,69	0,00	0,00
2116	Cimetières	30 345,00	0,00	0,00
2117	Bois et forêts	1 554,63	2 627,00	2 627,00
2118	Autres terrains		1 058 226,00	1 058 226,00
21312	Bâtiments scolaires		11 657,00	11 657,00
21318	Autres bâtiments publics		39 812,00	39 812,00
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des con		100 563,00	100 563,00
2151	Réseaux de voirie		949 219,00	949 219,00
2152	Installations de voirie	8 091,98	38 068,00	38 068,00
21538	Autres réseaux		234 165,00	234 165,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		38 047,00	38 047,00
21571	Matériel roulant - Voirie	18 000,00	600,00	600,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	68 535,76	2 000,00	2 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		24 400,00	24 400,00
2182	Matériel de transport		15 000,00	15 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	15 133,04	20 806,00	20 806,00
2184	Mobilier	17 862,43	9 091,00	9 091,00
2188	Autres immobilisations corporelles	31 795,19	6 503,00	6 503,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 815 985,98	497 726,00	497 726,00
2313	Constructions	842 753,10	392 453,00	392 453,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	973 232,88	105 273,00	105 273,00
Total des dépenses d'équipement		2 138 346,02	3 269 127,00	3 269 127,00
16	Emprunts et dettes assimilées	204 221,00	209 485,00	209 485,00
1641	Emprunts en euros	202 100,00	207 364,00	207 364,00
16876	Autres établissements publics locaux	2 121,00	2 121,00	2 121,00
27	Autres immobilisations financières	380 000,00	0,00	0,00
276348	Autres communes	380 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		584 221,00	209 485,00	209 485,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		2 722 567,02	3 478 612,00	3 478 612,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	10 000,00	1 390,00	1 390,00
2112	Terrains de voirie	10 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		1 390,00	1 390,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		10 000,00	1 390,00	1 390,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 732 567,02	3 480 002,00	3 480 002,00

COMMUNE DE CHAVANOD - 74 - BUDGET PRINCIPAL CHAVANOD		BP	2015
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1	
		+	
RESTES A REALISER 2014 (11)			0,00
		+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			0,00
		=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			3 480 002,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	115 500,00	146 390,00	146 390,00
1321	Etat et établissements nationaux	50 000,00	50 000,00	50 000,00
1323	Départements	65 500,00	96 390,00	96 390,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		115 500,00	146 390,00	146 390,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 732 892,34	1 665 603,00	1 665 603,00
10222	F.C.T.V.A.	325 000,00	335 780,00	335 780,00
10223	T.L.E.	10 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	60 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 337 892,34	1 329 823,00	1 329 823,00
23	Immobilisations en cours		105 273,00	105 273,00
2312	Agencements et aménagements de terrains		105 273,00	105 273,00
Total des recettes financières		1 732 892,34	1 770 876,00	1 770 876,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 848 392,34	1 917 266,00	1 917 266,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 065 143,91	945 663,00	945 663,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 065 143,91	945 663,00	945 663,00
041	Opérations patrimoniales (9)	10 000,00	1 390,00	1 390,00
10251	Dons et legs en capital		1 390,00	1 390,00
1328	Autres	10 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		1 075 143,91	947 053,00	947 053,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		2 923 536,25	2 864 319,00	2 864 319,00

+

RESTES A REALISER 2014 (10) 0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10) 615 683,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 3 480 002,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)		Profits d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)														
MIN220015EUR					2 578 980,95									
MON288711EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	10/05/2004		01/05/2010	578 980,95R			3.81	0.57496		X	N	A-1	
1226696/0000251	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	10/04/2010		01/10/2010	300 000,00F			2.52	2.52		C	N	A-1	
9037551/3707750	CAISSE DES DEPOTS	12/07/2012		01/08/2013	600 000,00F			4.55	4.55		X	N	A-1	
MON279827EUR/02	CAISSE D'EPARGNE	25/05/2012		25/11/2012	600 000,00F			4.65	4.73263		C	N	A-1	
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														
16876 Autres établissements publics locaux (total)														
0067200000	LA BANQUE POSTALE	09/06/2013		01/11/2013	500 000,00F			3.36	3.36		X	O	A-1	
0067200001					42 404,43									
					42 404,43									
Total général														
					24 410,97			5.79	5.79		C	N	A-1	
					2 821 385,38			5.79	5.79		C	N	A-1	

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2015											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du 01/01/2015	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
							Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)												
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 998 800,75					207 363,97	69 996,46	0,00	10 961,10
MIN20019EUR		0,00		1 998 800,75					207 363,97	69 996,46	0,00	10 961,10
MON268711EUR	N	0,00		298 048,70	4,08	R		0,57496	65 870,88	3 460,95	0,00	0,00
1228696/0000251	N	0,00		226 138,52	10,50	F		2,52	18 555,51	5 524,25	0,00	0,00
9037551/3707750	N	0,00		500 365,88	7,58	F		4,55	53 247,63	22 766,19	0,00	8 527,52
MON279827EUR/02	N	0,00		510 000,00	12,58	F		4,73263	40 000,00	23 017,50	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		464 257,65	12,58	F		3,36	29 689,95	15 227,57	0,00	2 433,58
16876 Autres établissements publics locaux (total)		0,00		19 082,01					2 120,22	1 104,85	0,00	0,00
0067200000		0,00		19 082,01					2 120,22	1 104,85	0,00	0,00
0067200001	N	0,00		8 097,09	8,00	F		5,79	899,67	468,82	0,00	0,00
Total général		0,00		2 017 882,76					1 220,55	636,03	0,00	0,00
									209 484,19	71 101,31	0,00	10 961,10

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB/01/5077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	7					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	2 017 882,76					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2015 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		209 485,00	209 485,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		209 485,00	209 485,00
1641	Emprunts en euros	207 364,00	207 364,00
1687	Autres dettes	2 121,00	2 121,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	209 485,00	0,00	D001 0,00	209 485,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 281 443,00	1 281 443,00
Ressources propres externes de l'année (a)		335 780,00	335 780,00
10222	Dotations, fonds divers et réserves	335 780,00	335 780,00
10223	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		945 663,00	945 663,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	945 663,00	945 663,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)(5)	Solde d'exécution R001 (3)(5)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 281 443,00	0,00	615 683,00	1 329 823,00	3 226 949,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	209 485,00
Ressources propres disponibles	3 226 949,00
Solde	+ 3 017 464,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2015	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
MONT BLANC	2007	X	Construction logements PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	986 154,14	911 170,09	34	A	F		2,05	F				18 678,99	18 056,25	
TOTAL GENERAL					986 154,14	911 170,09										18 678,99	18 056,25	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
 (5) Taux annuel, tous frais compris.
 (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification) des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5	0	5	5	0	5
Attaché		1	0	1	1	0	1
Rédacteur principal 1ère classe	A	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif de 2ème classe	B	2	0	2	2	0	2
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		4	4	8	8	0	8
Technicien principal de 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique 1ème classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique 2ème classe	C	0	4	4	4	0	4
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE SOCIALE (d)		2	0	2	2	0	2
Agent spécialisé 1ère classe écoles maternelles	C	2	0	2	2	0	2
FILIERE ANIMATION (i)		1	0	1	1	0	1
Adjoint d'animation 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		12	4	16	16	0	16

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COMMUNE DE CHAVANOD - 74 - BUDGET PRINCIPAL CHAVANOD

BP 2015

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015

IV
C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2015	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Auxiliaire technique	N		IM 317	0,00	Art. 3 - 1°	
Auxiliaire technique	N		IM 358	0,00	Art. 3 - 1°	
Auxiliaire technique	N		IM 317	0,00	Art. 3 - 1°	
Auxiliaire technique	N		IM 316	0,00	Art. 3 - 1°	
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PW : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

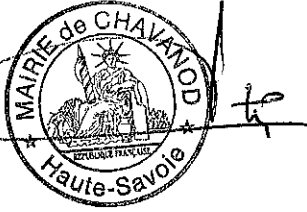
(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 65-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Présenté par le Maire,
A CHAVANOD, le 23/03/2015
Le Maire,

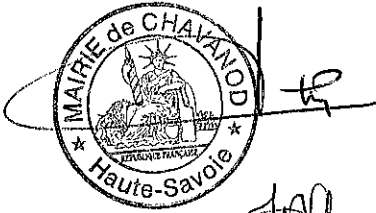


Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 14
 Nombre de suffrages exprimés : 18
 VOTES : Pour : 18
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 13/03/2015

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A CHAVANOD, le 23/03/2015

Les membres du Conseil Municipal,



Handwritten signatures of the members of the Municipal Council, including names like 'L. Guille' and 'A. Nouf'.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 30.03.2015 et de la publication le 30.03.2015

A CHAVANOD, le 30.03.2015

